



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge



10127524

18-08-2010

BRUXELLES

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/08/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0447.194.150

Dénomination

(en entier) : **Association d'Assurance Mutuelle des Membres de la Société
Royale Forestière de Belgique contre l'Incendie Forestier**

Forme juridique : Association d'assurance mutuelle

Siège : Galerie du Centre, Bloc 2/6ème étage

Objet de l'acte : - **Composition du Conseil d'Administration**- **Renouvellement du mandat de Commissaire**

L'AG du 18 juin 2008 a décidé la réélection de M. Philippe Pignolet, et l'élection de MM. Paul de Lhoneux, Dominique Godin et Edouard Goffinet aux postes d'Administrateurs; l'AG a acté la démission de M. Marcel Remacle, Administrateur.

L'AG du 18 juin 2008 a également décidé la réélection de M. Piet H. Vermeeren, Commissaire, agréé par la CBFA, sortant et rééligible, pour un terme de 3 ans (les années 2008, 2009 et 2010). Ses honoraires s'élèveront à 3.810,18 €, hors TVA, par an; indexables.

L'AG du 17 juin 2009 a décidé l'élection de MM. Yves de le Court et Benoît de Viron aux postes d'Administrateurs; l'AG a acté la démission de M. Jacques Verwilghen, Administrateur.

L'AG du 7 juin 2010 a décidé la réélection de M. Patrick David au poste d'Administrateur.

Le CA du 9 mars 2009 a nommé M. Marc Meurant à la Présidence d'AMIFOR et MM. Jean-François de le Court et Edouard Goffinet à la vice-Présidence.

Suite à ces différentes décisions, le CA est composé comme suit, à la date du 7 juin 2010 :

- Président : Marc Meurant
- Vice-Présidents : Jean-François de le Court et Edouard Goffinet
- Administrateurs : Patrick David, Yves de le Court, Paul de Lhoneux, Benoît de Viron, Paul Gobiet, Dominique Godin, Alain Jamar de Bolsée, Philippe Pignolet
- Directeur : Michel Terlinden
- Commissaire-Réviseur : Piet H. Vermeeren.

Pour Amifor

Michel Terlinden
Directeur

Paul de Lhoneux
Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature